

Mesures du plan de relance par axes

Axe 1 : Écologie : 30 milliards d'euros

Thèmes	Mesures	Crédits
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics <i>- Financement de 3 types d'opérations via des AAP : i) actions à « gain rapide » présentant un fort retour sur investissement ; ii) travaux de rénovation énergétique relevant du gros entretien ou du renouvellement des systèmes ; iii) opérations immobilières de réhabilitation lourde incluant d'autres volets que la rénovation énergétique.</i>	4 Md€
	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux <i>- Accompagner la restructuration lourde de logements sociaux et leur rénovation énergétique par l'octroi de subventions aux organismes HLM, collectivités ou maîtres d'ouvrage d'insertion et faire émerger des solutions « industrielles » françaises de rénovation énergétique très performante.</i>	500 M€
	Rénovation énergétique de TPE/PME <i>- Aider la transition écologique du parc des entreprises TPE/PME notamment dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture.</i>	200 M€
	Rénovation énergétique des logements privés <i>- Amplifier et accroître l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés : i) renforcement du soutien à la rénovation globale, à la rénovation énergétique des logements pour les propriétaires bailleurs, du volet « logement » (financé par l'ANAH), des plans d'action gouvernementaux de soutien aux copropriétés dégradés (PIC) et à la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ; ii) mobilisation et communication autour des métiers de la rénovation.</i>	2 Md€
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain (réhabilitation friches, aide aux maires pour la densification de l'habitat) <i>- Fonds pour le financement des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé - Dispositif d'aide destiné à favoriser la sobriété foncière et à accompagner les communes dans le développement d'équipements publics et autres aménités urbaines en faveur d'une ville plus compacte et désirable</i>	650 M€
	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience <i>- Renforcer la structuration de filières économiques qui contribuent activement à créer des emplois locaux et assurent le maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique</i>	300 M€
	Démonstrateurs villes durables (PIA)	PIA
	Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement y compris outre-mer <i>- Aide à l'investissement pour la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que des stations d'épuration, pour l'hygiénisation des boues en zones rurales afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau potable et de lutter contre les sources de contamination de l'eau</i>	300 M€
Décarbonation de l'industrie	Décarbonation de l'industrie <i>- Améliorer l'efficacité énergétique, faire évoluer les procédés de fabrication, notamment par le biais de l'électrification, et décarboner la production de chaleur (appels à projets)</i>	1,2 Md€
Économie circulaire et circuits courts	Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique) <i>- Accompagner la réduction de l'utilisation du plastique (notamment à usage unique), favoriser l'incorporation de plastique recyclé, accélérer le développement du réemploi (aides financières et appels à projets)</i>	226 M€

	<p>Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accompagner le déploiement du tri des biodéchets et le tri sélectif sur la voie publique</i> - <i>Moderniser les centres de tri publics et privés</i> - <i>Accélérer la valorisation des biodéchets en biogaz renouvelable et accélérer la production d'énergie à partir des déchets non recyclables</i> 	274 M€
Transition agricole	<p>Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, haute valeur environnementale, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Promouvoir et accompagner la performance environnementale : conversion en agriculture biologique via une aide à la conversion et un crédit d'impôts.</i> - <i>Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes.</i> - <i>Structurer les filières locales grâce aux projets alimentaires territoriaux.</i> - <i>Favoriser le développement de jardins partagés et de l'agriculture urbaine.</i> - <i>Aider les acteurs de l'alimentation locale à en généraliser l'accès : alimentation locale solidaire.</i> - <i>Accélérer la structuration et le développement de filières performantes permettant de répondre aux attentes sociétales et d'assurer une meilleure rémunération du producteur.</i> - <i>Faire de l'agroécologie l'un des leviers du renouvellement des générations et de l'emploi dans les secteurs agricole et alimentaire.</i> 	400 M€
	<p>Plan en faveur de l'indépendance protéinique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Renforcer l'investissement afin d'accompagner la structuration des filières pour développer et intégrer ces nouvelles productions</i> - <i>Soutenir la recherche et développement afin d'accroître l'indépendance de la France envers les pays tiers pour son approvisionnement en protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale</i> 	100 M€
	<p>Filières animales : modernisation des abattoirs et biosécurité en élevage, élevage en plein-air et bien-être animal</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Investir dans la biosécurité en élevages pour mieux prévenir les risques sanitaires.</i> - <i>Investir dans les abattoirs et les entreprises de première transformation pour renforcer l'attractivité des produits français auprès des consommateurs et la compétitivité de la filière.</i> - <i>Accompagner la prise en charge des animaux abandonnés ou en fin de vie, renforcer la lutte contre la maltraitance et les abandons d'animaux, faciliter l'accès aux soins vétérinaires et soutenir les structures.</i> 	250 M€
	<p>Renouvellement des agro-équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Investir dans la modernisation des équipements pour doter les agriculteurs de matériels plus performants en matière environnementale pour s'adapter au changement climatique (aide à l'investissement)</i> 	250 M€
	<p>Modernisation des technologies agricoles (développement des agro-équipements dans l'agriculture, alimentation favorable à la santé...)</p>	PIA
	<p>Forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer en finançant l'amélioration, la diversification et le renouvellement des peuplements forestiers</i> - <i>Faciliter les investissements dans la production sylvicole et la première et seconde transformation du bois notamment pour favoriser le déploiement des constructions en bois</i> 	200 M€
Mer	<p>Pêche, aquaculture, mareyage</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France et en faire un atout pour les territoires</i> 	50 M€
	<p>Verdissement des ports</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Rendre les ports français davantage compétitifs et attractifs dans le domaine économique, et exemplaires dans le respect de l'environnement</i> 	200 M€

Infrastructures et mobilité vertes	Renforcement de la résilience des réseaux électriques <i>- Augmenter les investissements dans le réseau de distribution, spécifiquement en zone rurale en améliorant sa résilience et en développant les investissements en faveur de la transition énergétique</i>	50 M€
	Développer les mobilités du quotidien <i>- Accélérer les travaux d'aménagement de réseaux cyclables, développer les transports ferroviaires au profit des déplacements du quotidien et développer de nouvelles offres de service de transports collectifs</i>	1,2 Md€
	Ferroviaire (aide SNCF Réseau, fret ferroviaire, petites lignes, modernisation/sécurité du réseau) <i>- Accroître et améliorer l'offre ferroviaire et la rendre plus attractive</i>	4,7 Md€
	Accélération de travaux sur les infrastructures de transport <i>- Accélérer les travaux, attendus par les citoyens, nécessaires pour améliorer l'efficacité des réseaux et contribuant à la desserte ou au désenclavement des territoires</i>	550 M€
	Soutien à la demande en véhicules propres du plan automobile (bonus, prime à la conversion) <i>- Favoriser la transition du secteur vers des véhicules propres et soutenir la filière automobile dans le contexte de crise sanitaire</i>	1,9 Md€
	Verdissement du parc automobile de l'État <i>- Remplacement de véhicules appartenant au parc automobile de l'État par des véhicules moins polluants (mesure centrée sur les flottes de la police, de la gendarmerie, des douanes et de la pénitentiaire)</i>	180 M€
	Technologies vertes	Développer l'hydrogène vert <i>- Atteindre la neutralité carbone avant 2050 grâce à des technologies de production d'hydrogène renouvelable de pointe</i>
Nucléaire : développement des compétences, investissements industriels, modernisation dans la sous-traitance <i>- Maintenir les compétences indispensables à la filière nucléaire et soutenir la compétitivité des entreprises par leur modernisation.</i> <i>- Favoriser l'innovation, notamment en matière de gestion des déchets, accélérer les opérations de démantèlement des installations mises à l'arrêt définitif.</i>		200 M€
R&D dans la filière nucléaire (PIA)		PIA
Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile <i>- Permettre aux entreprises de faire face à la crise, tout en modernisant leurs procédés et installations pour fabriquer les prochaines générations d'aéronefs et de véhicules connectés, décarbonés et fabriqués en France</i>		2,6 Md€
	Soutien au développement des marchés clés dans les technologies vertes : hydrogène, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, produits biosourcés et biocarburants, agro-équipements pour la transition écologique, décarbonation de l'industrie (PIA)	3,4Md€
Bpifrance	Nouveaux produits Climat de Bpifrance <i>- Accompagner et financer la transition énergétique et écologique des entreprises</i>	2,5 Md€

Axe 2 : Compétitivité : 34 milliards d'euros

Thèmes	Mesures	crédits
Fiscalité des entreprises	Baisse des impôts de production <i>- Allègement de 10 Md€ / an des impôts de production dès le 01/01/2021 (mesures fiscales et de compensation)</i>	20 Md€

Financement des entreprises	<p>Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI</p> <p>- <i>Création d'un label « Relance » et octroi d'un soutien de l'État à des initiatives massives de financements subordonnées de long terme pour accroître la capacité d'investissement des TPE/PME et ETI</i></p>	3 Md€
Souveraineté technologique / résilience	<p>Soutien au développement des marchés clés : numérique (cyber, cloud, quantique, edtech, 2ème phase de la stratégie IA), et santé (santé digitale et bioproduction de thérapies innovantes) (PIA)</p> <p>- <i>Soutenir l'innovation sous toutes ses formes pour renforcer les positions de la France dans des secteurs d'avenir stratégiques pour sa souveraineté et sa compétitivité (cyber-sécurité, technologies quantiques, industries de la santé, industries culturelles et éducatives)</i></p>	2,6 Md€
	<p>Aides à l'innovation, projets d'innovation des filières stratégiques (PIA)</p> <p>- <i>Soutien structurel apporté aux entreprises innovantes ayant besoin d'accéder à des sources de financement pour couvrir le risque inhérent à leurs projets de R&D : aides à l'innovation de BPI France, concours d'innovation, soutien aux projets structurants de R&D dans tous les secteurs</i></p>	1,95 Md€
	<p>Soutien au secteur spatial et financement de la recherche duale en matière spatiale</p> <p>- <i>Redynamiser les entreprises du secteur spatial, investir dans l'innovation, améliorer la compétitivité.</i> - <i>Préparer les technologies et compétences industrielles nécessaires pour les futures capacités spatiales duales.</i></p>	515 M€
	<p>Préservation de l'emploi de R&D</p> <p>- <i>Soutenir le maintien en emploi de personnels de R&D privés, les jeunes diplômés ou docteurs, via une contractualisation sur des engagements précis avec les principaux opérateurs publics de recherche, afin d'utiliser le levier que représentent les opérateurs publics de recherche pour appuyer la recherche privée.</i></p>	300 M€
	<p>Relocalisation : sécurisation des approvisionnements critiques</p> <p>- <i>Soutien à l'investissement ciblé sur des secteurs stratégiques via 5 AAP lancés en 2020 : produits de santé, intrants critiques pour l'industrie, électronique, agroalimentaire, télécommunication.</i> - <i>Renforcement des outils capitalistiques à l'industrialisation de projets de relocalisation.</i></p>	600 M€
	<p>Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires</p> <p>- <i>Soutien à l'investissement dans les territoires, en particulier dans les 148 Territoires d'Industrie, visant à accélérer les projets structurants, prêts à être engagés rapidement, afin de favoriser la relance de l'industrie française, la compétitivité des entreprises et contribuer à la transition écologique et à la relocalisation des chaînes de production en France, en lien avec les Régions.</i></p>	400 M€
	<p>Investissements en fonds propres (PIA)</p>	500 M€
Plan de soutien à l'export	<p>Actions de Business France et mesures de soutien export</p> <p>- <i>Renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international et soutenir financièrement les entreprises dans leurs démarches de prospection à l'export.</i></p>	247 M€
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	<p>Numérisation des TPE, PME et ETI</p> <p>- <i>Sensibilisation et accompagnements collectifs des TPE et PME de tout secteur à la numérisation via les actions de France Num.</i> - <i>Dispositif d'audit et d'accompagnement des PME et ETI ayant déjà acquis un premier niveau de maturité numérique pour la mise en place de solutions d'intelligence artificielle afin de moderniser leur outil de production (IA Booster).</i> - <i>Pour le secteur industriel, réaliser des investissements dans les technologies de l'industrie du futur.</i></p>	385 M€
	<p>Mise à niveau numérique de l'État et des territoires : identité numérique, numérisation des services publics (écoles, justice, culture)</p> <p>- <i>Allocation d'une enveloppe aux projets de transformation numérique de l'État et des CT. Actions sectorielles prioritaires : cyber-sécurité, développement du cloud de l'État, transformation numérique du secteur de la santé, développement de ressources pédagogiques numériques, création d'une identité numérique républicaine.</i> <i>Actions transversales : environnement de travail numérique, télétravail, travail collaboratif.</i></p>	1,5 Md€

Culture	Soutien aux industries culturelles et créatives (PIA) <i>- Apporter une réponse transversale et immédiate à la problématique d'accès des industries culturelles et créatives françaises aux opportunités économiques (inscription dans les territoires, visibilité dans l'environnement numérique, accès au financement bancaire).</i>	PIA
	Soutien aux filières, rénovations patrimoniales <i>- Relancer le patrimoine, soutenir le modèle de création et de diffusion artistique, soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture, consolider et moderniser les filières culturelles stratégiques.</i>	1,6 Md€
Commandes militaires	Anticipations de commandes dans le cadre du plan « aéronautique »	832 M€

Axe 3 : Cohésion : 36 milliards d'euros

Thèmes	Mesures	
Sauvegarde de l'emploi	Activité partielle <i>- Dispositifs d'activité partielle de droit commun et de longue durée pour les entreprises, en vue de prévenir les licenciements économiques des salariés et donner de la visibilité aux employeurs.</i>	6,6 Md€
	FNE-Formation <i>- Dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée, consistant en une prise en charge par l'État d'une partie des coûts pédagogiques du projet de formation afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques, et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.</i>	1,1 Md€
Jeunes	Accompagnement à la création d'activités <i>- Réaliser un accompagnement spécifique par les réseaux spécialisés dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activités de 15000 jeunes demandeurs d'emplois. AAP lancé au 4ème trimestre 2020 pour sélectionner les projets des réseaux.</i> <i>- Accompagner 2500 jeunes non diplômés à l'âge adulte (18-25 ans), sans emploi, ni en études, ni en formation et souhaitant créer leur entreprise.</i>	40 M€
	Accompagnement intensif jeunes (AIJ) <i>- Augmenter la capacité d'accueil du dispositif de Pôle Emploi par le recrutement de nouveaux conseillers dédiés. L'AIJ s'adresse aux demandeurs d'emplois âgés de moins de 26 ans (jusqu'à 29 ans dans certains territoires) en difficulté sur le marché du travail, soit parce qu'ils n'arrivent pas à s'insérer durablement, soit parce qu'ils sont en risque de devenir demandeurs d'emploi de longue durée.</i>	69 M€
	Accompagnement vers l'emploi par les missions locales (PACEA et Garantie jeunes) <i>- Augmenter le nombre de parcours d'accompagnement contractualisés vers l'emploi et l'autonomie (PACEA - +80 000 places) et le nombre de Garantie jeunes (+ 50 000 places), mises en œuvre par les missions locales.</i>	100 M€
	Renforcement de l'allocation du PACEA <i>- Renforcer les moyens financiers consacrés à l'allocation PACEA pour permettre à un plus grand pourcentage de jeunes de toucher au moins une fois dans l'année le montant mensuel maximum.</i>	22 M€
	Aides aux employeurs d'apprentis et aux employeurs de contrats de professionnalisation <i>- Accompagner financièrement les entreprises souhaitant embaucher un apprenti ou un jeune en contrat de professionnalisation (moins de 30 ans) par le versement d'une aide pour la 1ère année d'exécution des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation conclus entre le 01/07/2020 et le 28/02/2021, pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle jusqu'au master.</i>	2 Md€

Augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires de l'allocation Garanties jeune <i>Renforcement des moyens financiers consacrés à l'allocation GJ au regard de l'augmentation du nombre d'entrées (+50 000)</i>	211 M€
Contrats initiative emploi (CIE) <i>- Mobiliser une enveloppe de 10 000 CUI-CIE (contrats aidés dans le secteur marchand) en 2020, 50 000 CUI-CIE en 2021, ciblée sur les jeunes.</i>	269 M€
Création de places en formation supérieure au titre du Plan Jeunes <i>- Création de 30 000 places sur les années 2020-2021 (selon les capacités d'absorption), portant sur des formations de licences universitaires, paramédicales, formations professionnelles accessibles en licences et formations courtes (type Bac +1).</i>	180 M€
Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes <i>- Combiner la mise en emploi, l'accompagnement individualisé et la formation pour créer des parcours d'accès à l'emploi durable, particulièrement adaptés aux jeunes les plus éloignés de l'emploi pour favoriser l'entrée de 35 000 jeunes en insertion par l'activité économique.</i>	206 M€
Doubler, d'ici 2022, le nombre de jeunes les plus défavorisés accompagnés vers les métiers du sport et de l'animation <i>- Accompagner les jeunes les plus défavorisés (notamment QPV et ZRR) vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation en finançant 3 000 places supplémentaires dans le dispositif SESAME d'ici 2022.</i>	12 M€
Emplois pour les jeunes dans le sport <i>- Porter une aide à l'emploi pour les associations sportives permettant de financer 2 500 nouveaux emplois d'ici 2022, prioritairement fléchés vers les jeunes de moins de 25 ans.</i>	25 M€
Parcours Emploi Compétences (PEC) <i>- Augmenter le nombre de parcours emploi compétences (PEC), nouvelle formule des contrats aidés pour le secteur non-marchand, ciblés sur les jeunes, pour atteindre 20 000 bénéficiaires en 2020 et 80 000 bénéficiaires en 2021.</i>	417 M€
Parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation <i>- Création d'un programme de 35 000 places à destination des jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation pour leur permettre de découvrir les métiers et de construire leur projet professionnel.</i>	245 M€
Parcours qualifiant, y compris post-bac <i>- Augmenter le nombre de formations qualifiantes à disposition de l'ensemble des jeunes qui arriveront sur le marché du travail dès septembre 2020 et ouvrir des formations sur les compétences numériques en situation professionnelle.</i>	735 M€
Plan jeunes : cordées de la réussite <i>- Promouvoir la poursuite d'études et la réussite dans l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens issus des milieux populaires, résidant en QPV ou ZRI, en fusionnant les parcours d'excellence et les cordées de la réussite, pour atteindre 180 000 élèves.</i>	10 M€
Plan jeunes : poursuite d'études pour les néo-bacheliers et CAP en trois ans <i>- Ouverture de places supplémentaires pour les néo-bacheliers, création de 475 emplois supplémentaires d'enseignants en BTS, financement d'heures supplémentaires.</i>	80 M€
Plan jeunes : emplois du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) <i>- Augmenter les moyens du FONJEP, en charge de verser les subventions au secteur associatif, pour créer 2 000 postes « FONJEP » dans les associations afin de soutenir l'emploi associatif.</i>	21 M€
Plan jeunes : service civique <i>- Réviser à la hausse les agréments avec des organismes d'accueil, en particulier associatif, pour</i>	564 M€

	<i>augmenter de 100 000 le nombre de volontaires en service civique.</i>	
	Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans <i>- Aide financière d'un montant maximal de 4 000 € attribuée aux entreprises (toute taille et tout secteur) embauchant un salarié de moins de 26 ans en CDI ou CDD d'au moins 3 mois, pour un salaire jusqu'à 2x SMIC, entre le 01/08/2020 et le 31/01/2021.</i>	1,1 Md€
	Renforcer le dispositif de garantie par l'État des prêts étudiants <i>- Majorer la dotation dédiée au fonds de garantie par l'État des prêts étudiants géré par BPI France, afin d'augmenter sensiblement le montant des prêts mis en place par les banques partenaires.</i>	32M€
	Soutien à la création d'activité dans les territoires d'outre-mer à travers le Projet Initiative Jeune (PIJ) <i>- Renforcement d'un dispositif d'appui à la création ou reprise d'entreprises par les jeunes de 18 à 30 ans dans les DOM, par l'octroi d'une aide financière au projet.</i>	9 M€
	Volontariat territorial en entreprise « vert » <i>- Versement d'une prime de 8 000 € aux 1 000 premières entreprises (TPE/PME/ETI) accueillant un jeune en volontariat territorial en entreprise (VTE) « vert ».</i>	8 M€
	Revalorisation de la rémunération stagiaire pour les jeunes <i>- Revaloriser la rémunération des stagiaires en formation professionnelle de 200 € pour les 16-18 ans et 500 € pour les 18-25 ans.</i> <i>- Instaurer une prime de 150 € à l'entrée en formation.</i> <i>- Maintenir la rémunération de fin de formation pour tous les jeunes stagiaires indemnifiés engagés dans une formation.</i>	87 M€
	Formation de la santé et du soin (aides soignants – infirmiers) <i>- Augmenter le nombre de places en formation menant aux diplômés d'infirmiers (6 000 entrées en formation supplémentaires) et d'aides-soignants (10 000 places supplémentaires).</i>	150 M€
	Internats d'excellence <i>- Revitaliser les internats avec de nouvelles places dans les territoires en tension et réhabilitation de places vétustes ou inadaptées (AAP).</i>	50 M€
Handicap	Prime à l'embauche pour les travailleurs handicapés <i>- Création d'une aide financière d'un montant maximal de 4000 € attribuée aux entreprises (toute taille et tout secteur) pour l'embauche d'un salarié travailleur handicapé, en CDI ou CDD de 3 mois et plus, pour un salaire jusqu'à 2x SMIC.</i> <i>Aide versée pour les contrats conclus entre le 01/09/2020 et le 28/02/2021, cumulable avec l'offre de services et d'aides financières de l'AGEFIPH.</i>	100 M€
Formation professionnelle	Abonder les formations des métiers stratégiques de demain <i>- Renforcer les formations des métiers stratégiques de demain, en relation avec les branches professionnelles et en cohérence avec les priorités du plan de relance, via un abondement à 100 % du reste à charge d'un dossier de formation mobilisé dans le cadre d'un compte personnel de formation si ces formations portent sur des secteurs stratégiques.</i>	25 M€
	Digitaliser l'appareil de formation professionnel : contenus pédagogiques <i>- Financement d'un vaste plan de digitalisation de la formation par la généralisation de l'équipement de tous les organismes de formation d'une plateforme digitale et la mise à disposition des organismes de formation et des CFA d'une solution de service publiques ; la conception de parcours de formation hybrides, appuyés par la création de modules digitaux, permettant d'apprendre des gestes professionnels en ligne grâce à la réalité virtuelle, en priorité dans les filières stratégiques, et la mise à disposition gratuite des modules aux organismes de formation.</i> <i>- Développer et labelliser un réseau de tiers-lieux permettant de se former en proximité et mettant à disposition les outils digitaux.</i>	200 M€
	Digitaliser l'appareil de formation professionnel : formation à distance (FOAD) <i>- Financement d'un vaste plan de digitalisation de la formation par le maintien d'une offre de formation à distance, notamment pour les personnes contraintes dans leur mobilité (personnes en situation de handicap, résidants en zone rurale...) ou résidant dans les territoires ultra-marins.</i>	160 M€

	<p>France Compétences</p> <p>- Assurer à France Compétences la capacité de financer l'alternance sur 2021 et 2022 (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, promotion par l'alternance) en garantissant les versements de France Compétences aux opérateurs de compétences (OPCO), qui prennent en charge, notamment, les frais de formation des apprentis dans les CFA.</p>	750 M€
	<p>Augmentation des moyens de Pôle Emploi</p> <p>- Doter Pôle Emploi de moyens supplémentaires pour faire face à l'augmentation de la demande d'emploi et mettre en œuvre les transformations prévues dans la convention tripartite 2019-2021.</p>	250 M€
	<p>Dotations complémentaires allouées aux associations "Transition Pro" (AT pro) pour le financement des projets de transition professionnelle</p> <p>- Attribution d'une dotation supplémentaire aux AT pro (ex-CPIR) via France Compétences, pour prendre en charge davantage de bénéficiaires. Les projets de transition professionnelle permettent le financement de formations certifiantes pour des salariés souhaitant changer de métier ou de profession dans le cadre d'un projet de transition professionnelle.</p>	100 M€
	<p>La reconversion ou promotion par alternance</p> <p>- Renforcement du dispositif permettant aux salariés de se former à un métier par l'acquisition d'une certification professionnelle en alternance.</p>	270 M€
	<p>Revalorisation de la rémunération stagiaire formation professionnelle hors jeune</p> <p>- Revaloriser la rémunération des adultes en formation (650,02 €) et instaurer une prime à l'entrée en formation (150 €).</p>	106 M€
	<p>Mobilisation du Fonds de cohésion sociale</p> <p>- Le Fonds de cohésion sociale garantit des prêts à des demandeurs d'emploi, des personnes fragilisées sur le marché du travail ou des bénéficiaires du RSA créant leur entreprise pour répondre à la difficulté structurelle d'accéder au crédit bancaire et de faire face à des taux de défaillance supérieurs à la moyenne. Mobilisation renforcée du Fonds pour accompagner les créateurs les plus fragiles dans la création de leur activité par le doublement du volume des prêts à taux zéro "classiques" destinés à accompagner davantage de demandeurs d'emploi dans la création de leur activité ; et par la création d'un prêt à taux zéro "renfort" pour accompagner des demandeurs d'emploi ayant créé une entreprise récemment et qui se trouvent fragilisés par la crise, pendant 5 ans, afin de renforcer les fonds propres des entreprises.</p>	17 M€
Recherche	<p>Renforcement des moyens de l'Agence nationale de recherche (ANR)</p> <p>- Mieux financer les projets dans les domaines de la recherche fondamentale.</p>	400 M€
	<p>Financement de l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et valorisation de la recherche (PIA)</p> <p>- Amplifier le soutien aux universités, aux écoles, aux organismes de recherche et de transfert de technologie par :</p> <p>i) le renforcement de la dynamique de transformation des sites académiques pour tirer les universités françaises et européennes vers le meilleur niveau international ; ii) le financement des laboratoires et des programmes de recherche de grande ampleur ; iii) l'amplification de l'effort en faveur de la recherche biomédicale, du développement des connaissances en matière de santé et de l'amélioration des pratiques médicales ; iv) le soutien aux instituts de recherche technologique (IRT) et pour la transition énergétiques (ITE) et, à travers eux, le soutien dans la durée des entreprises dans leurs efforts de recherche indispensables à la compétitivité de long terme de secteurs stratégiques pour l'économie ; v) l'accélération de la structuration du paysage des acteurs de la maturation et du transfert technologique.</p>	2,55 Md€
Séjour de la santé / Dépendance	<p>Plan massif d'investissement en santé</p> <p>- Enveloppe dédiée pour les priorités structurelles d'investissement (secteur médico-social, investissements hospitaliers et ville-hôpital prioritaires, numérique) :</p> <p>i) Transformation, rénovation, équipement et rattrapage numérique dans les EMS ; ii) Investissement en santé dans les territoires ; iii) Rattrapage du retard dans l'interopérabilité et la modernisation des outils numériques en santé.</p>	6 Md€
Coopération sanitaire	<p>Soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire, accès à un vaccin</p>	50 M€

Cohésion territoriale	<p>Inclusion numérique</p> <p>- Favoriser une appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques pour tous les Français et lutter contre l'illectronisme par :</p> <p>i) la formation de médiateurs numériques ;</p> <p>ii) la mise à disposition d'outils simples et sécurisés pour permettre aux soignants de mieux accompagner les Français ;</p> <p>iii) l'ouverture à tous de lieux de proximité.</p>	250 M€
	<p>Poursuite du plan Très Haut Débit (THD) : accélérer afin de généraliser le déploiement de la fibre optique partout en France d'ici 2025</p> <p>- Accélérer le raccordement des logements et locaux professionnels situés dans les zones les plus difficiles à couvrir du territoire par des crédits supplémentaires mis à disposition des collectivités qui portent des projets de généralisation de la fibre optique.</p>	240 M€
	<p>Dynamiques territoriales et contractualisation</p> <p>- Dans le cadre du volet territorial des CPER et des avenants aux Contrats de convergence et de transformation en Outre-mer, favoriser l'émergence de projets et créer de l'activité dans les territoires pour répondre à leurs besoins dans divers domaines (santé, transition écologique, numérique...) dans le cadre des outils contractuels et des programmes d'appui proposés par l'ANCT et l'AFD.</p>	250 M€
	<p>Soutien aux collectivités territoriales : garanties de recettes et soutien direct à l'investissement local</p> <p>- Soutenir les recettes de fonctionnement des collectivités confrontées aux conséquences de la crise, et de concourir à leurs investissements, par l'institution, dans la LFR-III :</p> <p>i) d'un « filet de sécurité » budgétaire sur les recettes du bloc communal ainsi que les COM ou à statut particulier ;</p> <p>ii) d'avances aux départements sur le produit de leurs DMT0 ;</p> <p>iii) d'un abondement d'un milliard d'euros supplémentaire de la DSIL, fléchée vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.</p>	5 Md€
	<p>Plan de relance de la Banque des territoires dont constitution de 100 foncières pour la restructuration de 6000 commerces d'ici 2025</p> <p>- Dans le cadre du programme ANCT, faire émerger des foncières à même de redynamiser les centres villes, puis élargir l'opération aux opérations de revitalisation des territoires et Petites villes de demain.</p>	3 Md€ pour le plan de relance BDT
	<p>Soutien aux commerces et à l'artisanat</p> <p>- Accompagner la reprise des TPE et la mise en place de foncières commerciales.</p>	150 M€
	<p>Fonds de soutien à l'émergence de projets du Tourisme durable</p> <p>- Fonds visant à faire émerger et faire grandir des projets innovants/ transformants et à fort ancrage territorial dans le tourisme durable par des aides financières accordées aux porteurs de projets couvrant une partie des coûts d'investissement liés à la transition, à l'émergence et la maturation de projets de tourisme durable.</p> <p>Deux volets d'actions :</p> <p>i) soutenir le développement ou l'adaptation d'activités de restauration durables (« 1000 restaurants »), notamment dans les communes rurales de moins de 20000 hab.</p> <p>ii) accompagner à la transition durable des activités d'hébergements touristiques, en particulier dans les territoires ruraux, prenant en compte l'offre de loisirs et de transports touristiques.</p>	50 M€
	<p>Modernisation du réseau routier national et renforcement des ponts</p>	350 M€
Soutien aux personnes précaires	<p>Hausse de l'allocation rentrée scolaire, ticket des restaurants universitaires à 1€</p> <p>- Majoration de 100€ / enfant de l'allocation de rentrée scolaire pour 2020.</p>	533 M€
	<p>Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité</p> <p>- Construction de nouvelles structures et réhabilitation de structures existantes n'offrant pas des conditions de vie dignes aux personnes et les exposant à des risques en cas d'épidémie.</p>	100 M€
	<p>Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté</p> <p>- Permettre aux associations de lutte contre la pauvreté de déployer des actions spécifiques au plus près des besoins des personnes précaires (jusqu'au « dernier kilomètre ») en mobilisant de façon très réactive les réseaux et dispositifs existants.</p>	100 M€